

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H

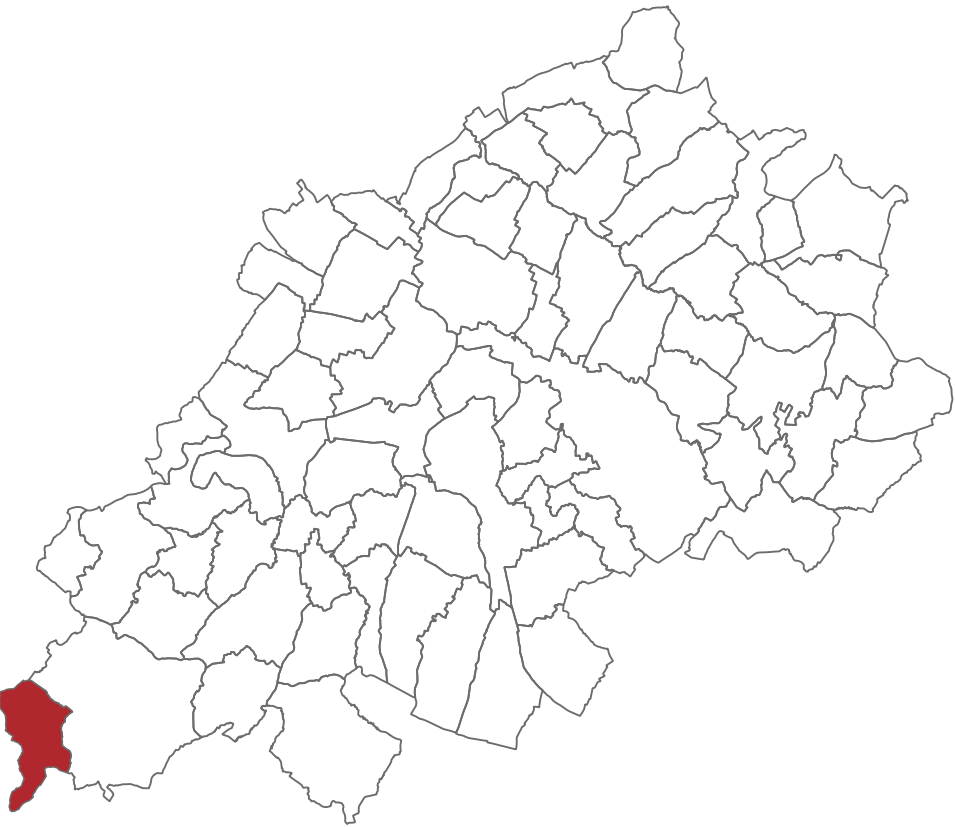
Communauté de communes Terres d'Argentan

Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune

Version du 15/05/2025

Saint-Georges-d'Annebecq



- PRESCRIPTIONS

■

 Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques

Emplacement réservé

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- ZONAGE

UH : Secteur de hameau ou de petit village

UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif

UZ : Zone d'activité économique

N : Zone naturelle

A : Zone agricole

Az : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole

0500 m

Sources : Cadastre DGI, IGN® BD-TOPO

Réalisation : Ville Ouverte